



# EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG



FRANCE  
URBAINE  
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

## DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE : L'ALIMENTATION DURABLE, UN ÉLÉMENT DE CITOYENNETÉ

Notre territoire est marqué par la précarité monétaire et les inégalités de revenus. Le taux de pauvreté est de 19,5 % sur l'Eurométropole en 2016 ; il atteint 25 % à Strasbourg. Entre 2006 et 2016, le revenu fiscal des 10 % d'habitants les plus riches de l'Eurométropole progressait de 16 %, celui des 20 % les plus pauvres baissait de 9 %. Enfin, le nombre d'allocataires de prestations sociales représentait en 2017 près de 24 % des ménages strasbourgeois. Ces fortes inégalités sociales s'inscrivent dans l'espace et se répercutent sur la santé, les conditions de vie et de consommation, notamment alimentaire.

En 2008, la prise de conscience des enjeux climatiques, oriente le projet de territoire vers une métropole durable, où l'agriculture, activité économique, contribue à valoriser le patrimoine naturel et répond aux besoins alimentaires des habitants. Le soutien aux diverses formes d'agriculture (professionnelle/citoyenne, traditionnelle/innovante) et la mise en valeur de leur complémentarité permet d'avancer vers un système alimentaire résilient tenant compte des préoccupations d'équilibre alimentaire et d'approvisionnement de qualité. Dans ce contexte, Ville et Eurométropole de Strasbourg en partenariat avec une pluralité d'acteurs mettent en œuvre des actions fondées sur une ambition de démocratie alimentaire.

### DONNÉES CLÉS DU TERRITOIRE

- Nombre d'habitants :
  - Ville de Strasbourg : 279 284 (2016, Insee)
  - Métropole : 491 409 (2016)
  - Région Grand Est : 5 555 186 (2016)
- 33 communes
- Superficie :
  - Ville de Strasbourg : 78,27 km<sup>2</sup>
  - Métropole : 339,85 km<sup>2</sup>
- 57 % de la population de l'Eurométropole est concentrée à Strasbourg. L'Eurométropole compte 44 % de la population du Bas-Rhin et plus du quart de la population d'Alsace (26 %)

### REMETTRE L'OFFRE ALIMENTAIRE DE PROXIMITÉ AU CŒUR DE LA RÉPONSE AUX BESOINS DE VIE QUOTIDIENNE



Patrimoine et domaine public permettent d'installer et promouvoir des activités de production et de vente directe portées par les acteurs privés : 30 marchés alimentaires hebdomadaires sont approvisionnés par 80 producteurs et sillonnés par une asso-

ciation de Glaneurs qui distribue les invendus non commercialisables, 2 magasins de producteurs sont hébergés par la Ville, 4 800 jardins familiaux s'étendent sur 162 ha, 18 jardins partagés valorisent le lien social, 5 potagers urbains collectifs nourriciers s'enracinent dans les quartiers d'habitat social.

### PENSER « SYSTÈME ALIMENTAIRE » EN CONSIDÉRANT TOUS LES MAILLONS DE LA CHAÎNE, DE LA PRODUCTION À LA CONSOMMATION

Tenant compte des objectifs de développement de l'agglomération (+ 50 000 habitants et + 27 000 emplois en 2030), la dimension agricole est intégrée aux documents d'urbanisme et projets urbains pour préserver le foncier, maintenir et installer les entreprises agricoles. Quant aux besoins en main d'œuvre, des liens peuvent être tissés avec les acteurs de l'insertion pour organiser la mise en situation professionnelle des jeunes en précarité lors des récoltes.

Tenant compte des objectifs de diversification agricole, les intermédiaires (GMS, restauration collective...) sont mobilisés pour assurer un débouché de proximité. Ainsi, les marchés publics d'approvisionnement des cantines scolaires privilégient l'achat de produits d'origine locale ; 200 tonnes par an de produits bio dont 60 % d'origine locale entrent dans la composition des 11 500 repas quotidiens, facturés selon un barème corrélé aux ressources familiales.

### METTRE L'ACCENT SUR LES CONDITIONS D'ACCÈS AUX PRODUITS LOCAUX

- Donner économiquement et physiquement l'accès à une nourriture adaptée aux besoins nutritionnels et culturels selon le public considéré :

- Une quinzaine d'associations qui assurent une distribution alimentaire sont financées à hauteur de 250 K€. Ces acteurs développent une approche qualitative de l'aide alimentaire par les choix des produits distribués, la formation des familles à l'équilibre nutritionnel et par l'augmentation de l'approvisionnement local en complément des plans d'aide alimentaire européen et nationaux. Les producteurs du territoire ont la possibilité d'y acheminer directement leurs surplus.

- Une équipe de travailleurs sociaux développe une action éducative autour de la distribution de paniers de légumes. Une variante est testée dans le cadre du dispositif PRECOSS destiné aux enfants en surpoids ; conjuguant agriculture locale, alimentation et santé, elle est prolongée par l'implication des familles dans un jardin partagé.

- 176 points de vente directe sont dénombrés sur le territoire ; les partenaires n'ont cessé d'en renforcer le maillage.

- **Rechercher la durabilité des conditions de production en sensibilisant les agriculteurs aux pratiques permettant de préserver les ressources** : entre 2009 et 2018, le nombre d'agriculteurs bio est passé de 7 à 19 et la surface convertie de 53 à 264 ha (sur 12 500 ha de SAU)... une dynamique encourageante que les partenaires ne laissent pas s'épuiser. Ainsi, les perspectives dégagées par l'étude de faisabilité d'une filière locale de céréales panifiables AB, permettront d'aborder les céréaliers souvent doubles actifs.

- **Informer pour démocratiser les choix alimentaires** : l'évènementiel et la communication en sont les moteurs, l'identité visuelle « Mangeons local » le fil conducteur.

En 2017, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a reconnu dans l'ensemble de ce travail partenarial un **Projet Alimentaire Territorial**.

## La charte de distribution alimentaire sur le domaine public

De nombreuses initiatives, portées par des citoyens engagés, voient le jour dans l'espace public : distributions de denrées alimentaires, de produits d'hygiène, de vêtements. Elles constituent des temps de partage et de convivialité qui rejoignent les politiques de solidarité de la Ville et du centre communal d'action sociale, dont les missions et valeurs puisent aux sources de l'humanisme rhénan.

Pour guider ces nouveaux acteurs de l'aide alimentaire, définir un socle commun de valeurs et un cadre pour les actions de solidarité sur l'espace public destinées aux personnes les plus précaires, une charte des actions de solidarité, assortie de fiches pratiques, a été élaborée. Elle résulte du dialogue proposé par la Ville aux acteurs en 2017 et 2018 et de la mise en place d'une dynamique partenariale coordonnée visant à renforcer l'action de tous au bénéfice des personnes en difficulté.

